



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès facilité à la vaccination pour le personnel de l'administration cantonale

Afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs, l'Etat met en place un dispositif leur facilitant l'accès à la vaccination. Du 13 au 17 septembre, chacune et chacun pourra se faire vacciner sans rendez-vous sur le lieu de travail ou à proximité.

Soucieux de la santé et de la sécurité de son personnel, l'Etat souhaite continuer son action de protection en offrant un accès facilité à la vaccination. Pour compléter l'introduction des tests rapides sur la place de travail au printemps dernier, cinq sites seront spécialement dédiés à la vaccination des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du 13 au 17 septembre prochain.

Du personnel spécialement formé les accueillera, sans prise de rendez-vous préalable au moment de leur choix dans la journée. Chacune et chacun pourra ainsi recevoir une première dose du vaccin. Pour que le vaccin soit complet, un rendez-vous pour la deuxième dose pourra être fixé directement sur place.

A cette occasion, la possibilité de se faire vacciner est également offerte aux collaboratrices et collaborateurs des communes voisines de ces cinq sites, aux personnels des crèches et garderies, ainsi qu'aux entreprises de transports publics. Conduite et coordonnée par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), appuyée par les équipes mobiles du détachement cantonal de la Protection civile vaudoise, cette action, en ligne avec le plan de vaccination mis en place dans le canton, contribue également à l'effort collectif dans la lutte contre le COVID-19.

En facilitant l'accès à la vaccination, le Conseil d'Etat vise également à garantir la protection et la sécurité de ses administrées et administrés.

Infos pratiques :

La vaccination est ouverte de 10h à 16h aux dates suivantes :

- o Lundi 13.09 Site de Longemalle

- o Mardi 14.09 Collège de la Veveyse, Vevey
- o Mercredi 15.09 Site des TL Perrelet
- o Jeudi 16.09 Etablissement scolaire de Felice, Collège des Rives, Yverdon
- o Vendredi 17.09 Site de la Riponne

Les documents à présenter sont une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou permis de séjour) ; la carte LAMAL ou le no AVS et optionnel, le carnet de vaccination.

Les personnes éligibles à cette vaccination de proximité sont les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale; le personnel enseignant; les employées et employés des administrations communales, des sociétés de transport public et des crèches et garderies.

Toute personne souhaitant se faire vacciner doit être âgée de 16 ans ou plus, ne pas avoir été testée positive au Covid-19 récemment ou avoir été testée positive il y a plus de quatre semaines. Elle doit également être éligible à la vaccination du point de vue médical.

Tous les renseignements, détails pratiques et adresses sont également à votre disposition sur www.vd.ch/vaccination-acv

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 septembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)